

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2016

L'an Deux Mille Seize le deux février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

*Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain*

Mme BOMPARD	M. BEGUE	M. POIZAC
M. RAOUX	Mme GRANDO	Mme PONCET
Mme CALERO	Mme PLAN	M. RODRIGUEZ
Mme LAVALLEE	M.BESNARD	Mme GUTIEREZ
Mme NERSESSIAN	Mme SIBEUD	Mme BOUCLET
M. MICHEL	M. DUMAS	Mme FARJON-DESFONDS
Mme FOURNIER	M. MORAND	M. ZILIO
M. VASSE	M. MARTIN	Mme PETRINI-CAMILLO
M. MASSART	M. MALAPERT	
M. MERTZ	Mme PECHOUX	
Mme MOREL-PIETRUS	Mme PLAZY	

**Représentés :**

Mme BELLAPIANTA            par M. MORAND  
M. LAMBERTIN                par M. ZILIO

**Absent :** M. FIORI

## **QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. Romain RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions :** Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 02 – ACQUISITION – PROPRIETE DE MME TUNZY-JACQUEMET – PARCELLE SECTION CB N° 15 – AVENUE DU MARECHAL LECLERC**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- acquérir, pour un montant de 232 €, la parcelle cadastrée section CB n° 15 d'une superficie de 58 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Cathy TUNZI-JACQUEMET, située avenue du Maréchal Leclerc,
- instaurer, au profit de Mme TUNZI-JACQUEMET, une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres au niveau des parcelles cadastrées section CB n° 7 et n° 15.
- Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

### **Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 03 – ECHANGE DE PROPRIETES – COMMUNE DE BOLLENE / M. ET MME ICKOWICZ – PARCELLES COMMUNALES SECTION BM N° 289, BL N° 106 ET G N° 1175 CONTRE PARCELLES SECTION BM N° 285, G N° 1171, G N° 1169 ET G N° 1167 – CHEMIN DOU MALOUNIE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder à un échange sans soulte entre les parcelles communales cadastrées section BM n° 289, BL n° 106 et G n° 1175 d'une superficie totale de 546 m<sup>2</sup> et les parcelles de M. Gabriel et Mme Christine ICKOWICZ cadastrées section BM n° 285, section G n° 1171, G n° 1169 et G n° 1167 d'une contenance totale de 1 717 m<sup>2</sup>, situées chemin Dou Malounié, aux conditions définies ci-dessus,
- reprendre, à titre gratuit, la servitude existant sur les parcelles cadastrées section BM n° 82, 93, 216, 224, 225 et 267,
- instaurer, à titre gratuit au profit de la commune, d'une servitude d'eaux usées avec une servitude de passage d'une largeur de 3 mètres pour l'entretien du réseau existant, sur les parcelles cadastrées section BM 97, 98, 217, 286 et 289, appartenant à M. et Mme ICKOWICZ.
- Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le **Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.**

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 04 – CESSION A M. ET MME BAUDIN – PARTIE PARCELLE SECTION BD N° 416 – AVENUE EMILE LACHAUX**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- céder la cession à M. Philippe et Mme Christelle BAUDIN d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BD n° 416 d'une superficie d'environ 87 m<sup>2</sup> (à définir par document d'arpentage), située avenue Emile Lachaux, pour un montant de 30 € le m<sup>2</sup>.
- Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage seront à la charge des acquéreurs.
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 05 – SERVITUDE – PASSAGE ET ENTRETIEN DE CANALISATION DANS LE CADRE DU MAILLAGE DES BASSINS VERSANTS L'ECLUSE/LA CROISIERE – PARCELLE SECTION A N° 1334 – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / SCI DU PARC – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention à passer avec la SCI DU PARC fixant les conditions de la gratuité de la servitude à venir,
- instaurer, au profit de la commune et à titre gratuit, une servitude pour la réalisation et l'entretien du réseau d'assainissement, sur la parcelle cadastrée section A n° 1334 appartenant à la SCI DU PARC, dans les conditions fixées par convention,  
Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'élaboration du document d'arpentage seront à la charge de la Commune.  
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.
- **autoriser le Maire à signer la convention et l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.**

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 06 – SERVITUDE – PASSAGE ET ENTRETIEN DE CANALISATION DANS LE CADRE DU MAILLAGE DES BASSINS VERSANTS – L'ECLUSE/LA CROISIERE – PARCELLES SECTION A N° 1327 ET A N° 1330 – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / SCI DU LAC – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention à passer avec la SCI DU LAC fixant les conditions de la gratuité de la servitude à venir,
- instaurer, au profit de la commune et à titre gratuit, d'une servitude pour la réalisation et l'entretien du réseau d'assainissement, sur les parcelles cadastrées section A n° 1327 et A n° 1330 appartenant à la SCI DU LAC, dans les conditions fixées par convention.  
Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'élaboration du document d'arpentage seront à la charge de la Commune.  
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 07 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS – SUPPRESSIONS – TRANSFORMATION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son avis sur la proposition du rapporteur,
- modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions :** Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DEFONDS, M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 08 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS – SOUTIEN FINANCIER – CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- adopter, dans le cadre de la collecte et du traitement des Déchets Diffus Spécifiques Ménagers, la convention à passer avec l'Eco-organisme EcoDDS aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 09 – DISPOSITIF « CARTE TEMPS LIBRE » – CONVENTION ANNUELLE 2016**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention «carte temps libre» et son avenant à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour la période du 1er Janvier 2016 jusqu'au 31 Décembre 2016, aux conditions énoncées ci-dessus.  
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016, aux nature et fonction prévues à cet effet.
- donner son accord sur la composition du comité de pilotage mentionné ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention et l'avenant à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 10 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE – RUE DU PEUPLE – CONVENTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention à passer avec Orange dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement et de mise en discrétion de câbles de communications électroniques, rue du Peuple, à la charge financière de la commune aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.  
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 11 – OFFICE DE TOURISME – BUDGET 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- **adopter la décision modificative n° 1 du Budget 2016 de l'Office de Tourisme aux conditions énoncées ci-dessus,**
- autoriser le Maire à procéder aux mouvements de crédits proposés constituant la décision modificative n° 1,
- modifier le Budget 2016 de l'Office de Tourisme comme précisé ci-dessus.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions :** Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 12 – FOIRE DE LA SAINT-MARTIN 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- solliciter dans le cadre de la Foire de la Saint-Martin des 10, 11, 12 et 13 novembre 2016 les subventions suivantes :
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 20 000 €,
- Département de Vaucluse : 20 000 €,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 13 – PATRIMOINE – ENTRETIEN DES ORGUES CLASSEES DE L'EGLISE SAINT-MARTIN – DEMANDE DE SUBVENTION D.R.A.C.**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- solliciter dans le cadre de l'entretien des orgues classées de l'église Saint-Martin pour l'année 2016, une subvention de l'Etat (D.R.A.C.) s'élevant à 25 % de la dépense hors taxes, le financement s'établissant tel qu'il suit :

**Montant de la prestation : 1 140,00 € T.T.C.**

- 950,00 € H.T.
- 190,00 € de T.V.A. (20 %)

Plan de financement de la prestation :

- Subvention de l'Etat : 237,50 €  
(soit 25 % du coût H.T.)
- Part communale : 902,50 € T.T.C.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 14 – POLYMUSICALES 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CONSEIL REGIONAL – CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,



- solliciter l'attribution d'une subvention de 20 000 € auprès de la Région P.A.C.A, pour le festival « Les Polymusicales » 2016,
- solliciter l'attribution d'une subvention de 20 000 € auprès du Conseil Départemental de Vaucluse pour le festival « Les Polymusicales » 2016,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 15 – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGE« HENRI BOUDON » – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE**

L'Assemblée est invitée à voter.

A l'**unanimité** des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

- abroge la délibération n° 2014-04-11,
- déclare élus en qualité de représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Henri Boudon :

**Titulaire :**

- Monsieur Claude RAOUX

**Suppléant :**

- Madame Gisèle PLAZY

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions :** Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 16 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPLEMENT**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- compléter la délibération n° 36 du 16 avril 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,
- donner délégation au Maire concernant les compétences suivantes :
  - « 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux»,
  - « 26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les limites d'un montant de 1 000 000 d'euros, l'attribution de subventions ».

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 17 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RESEAU HYDRAULIQUE DU NORD-VAUCLUSE – MODIFICATION DES STATUTS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- approuver la modification des statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord-Vaucluse.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 18 – PARC VEHICULES – SORTIE D'INVENTAIRE – CESSION DE VEHICULES**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de procéder à la sortie d'inventaire du parc automobile municipal des véhicules suivants :

**NACELLE EUROACCESS**

Immatriculation : 3771 VM 84  
Année d'acquisition : 27/11/1995  
Numéro d'inventaire : 1578

**PEUGEOT 103 Vogue**

Année d'acquisition : 30/06/1994

Numéro d'inventaire : 1475

- céder :

- le véhicule **NACELLE EUROACCESS** à M. Gérard MARCEAU - 17 rue du Lieutenant Rompion - 71100 CHALON SUR SAONE pour la somme de **5 985,01 €**,

- le véhicule **PEUGEOT 103 Vogue** à M. Boumeddine ABDELOUALID - 6 allée de Nyons - 69190 SAINT FONTS pour la somme de **250 €**,

Les acheteurs se libéreront des sommes dues par versement au compte Banque de France d'Avignon – n° 30001-00169 – D 844 0000000 – 27 au nom du Percepteur de Bollène, Receveur Municipal.

- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces dispositions et au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 19 – COMMUNICATION – BOLLENE MAGAZINE – CREATION TARIFS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- créer des tarifs tels qu'énoncés ci-dessus, applicables à compter du 15 février 2016, pour les espaces publicitaires du magazine municipal en faveur des commerçants et entrepreneurs, qu'ils soient bollénois ou non,
- adopter le règlement ci-annexé concernant l'insertion d'encarts publicitaires dans le magazine municipal de la Ville de Bollène,
- autoriser la gestion de la vente de publicité par les services municipaux,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO**